



Assemblée régulière
Assemblée régulière

Date : 29 Septembre 2015
Heure : 08:30

Hotel de ville de Prévost
2870 Boul. Curé Labelle Prévost

PROCÈS-VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Membres votants :

Germain Richer - Président
Jean Dumais - 1er Vice-Président
Linda Lalonde - Secrétaire
Gilles Beauregard - Administrateur
Martin Lessard - Administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Louise Bourgeois - Directrice générale

Observateur(s) :

M. Roger Hotte, substitut de M. Pierre Godin

INVITÉ(S) ABSENT(S)

Membres votants :

Bruno Laroche - Administrateur [M]
Louise Gallant - Administratrice [M]
Pierre Godin - Administrateur [M]

1. Mot de bienvenue

QUE la séance soit ouverte suite au mot de bienvenue du président à 8 heures 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No. Résolution : AR.20150929.2
IL EST proposé par : Gilles Beauregard
Appuyé par : Martin Lessard

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté avec ajout aux varia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2015

No. Résolution : AR.20150929.3
IL EST proposé par : Martin Lessard
Appuyé par : Linda Lalonde

QUE le procès-verbal du 16 juin 2015 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 16 juin 2015

À titre de rappel, Germain Richer contactera la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour obtenir une soumission pour l'audit de 2015.

Le TAC MRC RDN a payé la facture au Transport adapté et collectif des Laurentides au montant de 3 271,31 \$ en supplément pour le projet de la taxe sur l'essence.



Le compte-rendu des dossiers du dépliant et de la réalisation du site internet seront abordés au point 9 et 10 du présent conseil d'administration. Le dossier covoiturage sera en suivi en octobre.

5. Adoption des comptes à payer

No. Résolution : AR.20150929.5
IL EST proposé par : Linda Lalonde
Appuyé par : Jean Dumais

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque no 3730 au chèque no 3826 pour l'adapté et du chèque no 1753 au chèque no 1790 pour le collectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Rapport budgétaire

No. Résolution : AR.20150929.6
IL EST proposé par : Linda Lalonde
Appuyé par : Jean Dumais

Il est résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Correspondance du MTQ

Louise Bourgeois donne une brève description du fonctionnement des subventions d'aides en adapté et collectif. À la suite de l'analyse de la demande d'aide en transport collectif envoyé au MTQ, celui-ci nous informe qu'il est favorable à l'attribution d'une subvention de 200 000\$ pour la poursuite du projet. Par contre au niveau de la subvention d'aide en adapté, l'aide aurait dû être de 67 772\$ mais compte tenu des crédits disponibles pour l'année 2014, un montant est accordé de 31 005\$.

M. Robert Clermont, membre du transport adapté, a transmis une correspondance au sujet du porte-à-porte lors du transport adapté. Les membres du conseil ont demandé à madame Louise Bourgeois de faire un suivi par correspondance auprès de M. Clermont. Jean Dumais demande d'être en copie conforme.

Roger Hotte suggère de faire un résumé de la règle à suivre pour le transport porte-à-porte à l'aide de documents de référence à ce sujet. Cet extrait devrait devenir la directive à suivre des fournisseurs de service.

8. Budget 2016

No. Résolution : AR.20150929.8
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Gilles Beauregard

Il est résolu d'adopter le budget 2016 tel que présenté par la directrice générale. Il est à noter que St-Colomban va majorer le tarif étudiant 3,00\$ à 4,00\$ par déplacement à partir du 1er janvier 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



9. Dépliant collectif

No. Résolution : AR.20150929.9
IL EST proposé par : Gilles Beauregard
Appuyé par : Linda Lalonde

Il a été résolu d'adopter le dépôt du dépliant produit par Communications Studiograf et de procéder au paiement de l'entente intervenu entre le TAC MRC RDN et Communication Studiograf.

Un prototype final du dépliant sera présenté lors de notre prochaine rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Site Web

La résolution no. AR.20150616.9.2 s'applique toujours. Germain Richer et Louise Bourgeois sont mandatés pour obtenir 2 ou 3 appels d'offres par invitation pour la réalisation du site internet.

11. Varia

11.1 Suivi au colloque du transport des personnes à mobilité réduite

Louise Bourgeois mentionne que M. Martin Breault, directeur terrestre des personnes, ministère des Transports du Québec était présent pour donner une conférence. Il explique que pour l'instant les dossiers ministériels importants sont l'industrie du taxi, le transport collectif de Montréal et le transport interurbain.

Pour le programme d'aide en modification des véhicules adaptés, ils attendent l'autorisation du Conseil du trésor. Pour les prochains mois, le MTQ se penchera sur la façon d'harmoniser le transport adapté et le transport collectif.

Pour les subventions d'aide en 2016, ils sont toujours sans réponse, mais une grande réforme s'en vient.

Une conférence de la fondation MIRA a été très appréciée.

Monsieur Gagnon, directeur du transport adapté de Montréal est venu expliquer les façons pour eux de vérifier le bon service offert.

11.2 Changement d'heure pour le début des réunions

Après discussion, il est maintenu de conserver le début des réunions à 8 heures 30.

11.3 Dépliant adapté

Germain Richer mentionne qu'il faudra penser à refaire aussi le dépliant adapté. En suivi à la rencontre d'octobre 2015.

12. La prochaine réunion se tiendra le 27 Octobre 2015



13. Levée de la réunion

No. Résolution : AR.20150929.13

IL EST proposé par : Linda Lalonde

Appuyé par : Martin Lessard

QUE la séance soit levée à 10:00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.*

Germain Richer
Président

Linda Lalonde
Secrétaire

